
ALISSA COOPER: Je voudrais que l'on commence. En ce moment, nous avons sur l'écran l'ordre du jour pour ce vingtième appel de l'ICG. On vous remercie tous de vous être connectés.

D'une part, il faudrait que l'on consacre une partie de notre appel à l'évaluation de la proposition consolidée. On ne sait pas combien de temps cela va nous prendre.

Puis il nous reste d'autres points comme ordre du jour sur lesquels il faudrait se pencher si l'on a le temps.

Point numéro 2, rapport de l'ICG par rapport à la proposition consolidée.

Point numéro 3, durée de la période de commentaire public.

Point numéro 4 : documentation du site Web pour la consultation publique.

Point numéro 5 : révision des engagements et du programme de l'ICG à venir.

Et point numéro 6, l'approbation du procès verbal.

Le principal est de toute façon de consacrer notre temps à l'évaluation de la proposition consolidée, puis on verra combien de temps il nous reste pour le reste. Peut-être qu'on n'aura pas le temps, on verra.

Y-a-t-il des remarques sur les points de l'ordre du jour que vous voudriez faire ou que des points que vous voudriez ajouter ? Levez la

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

main sur Adobe Connect si vous avez des remarques à faire. Est-ce qu'il y a quelqu'un en dehors d'Adobe Connect, sur le téléphone ?

Non ? Bien. D'autres commentaires sur l'ordre du jour, alors ?

Oui, Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Je voudrais anticiper ici et dire que j'aurai des remarques à faire sur le point numéro 6.

ALISSA COOPER : Bien. Alors, pour le point numéro 1. On va voir quelle est la matrice prévue pour le résumé des différentes propositions consolidées et notre évaluation. Je remercie tous ceux qui nous ont fait parvenir leurs évaluations par rapport à notre proposition consolidée. On va voir ce que les gens ont préparé au cours des différentes séances, des séances collaboratives et puis le secrétariat a pris les différentes remarques d'évaluation que les gens leur ont fait parvenir et les a consolidés dans ce document central qui a circulé par la liste de diffusion il y a une heure à peu près.

[inaudible] cette matrice combine les différentes propositions, les différentes remarques qui ont été formulées à partir de la proposition consolidée. Certainement, si les personnes ont d'autres remarques à faire au long de cet appel, on pourra les intégrer à ce document.

On verra d'abord ce qui est déjà inclus dans le document puis on vous donnera la parole pour que vous fassiez vos autres commentaires.

Dans le processus d'évaluation, je sais qu'il y a eu cinq ou six sujets principaux sur lesquels il y a eu beaucoup de commentaires, sur lesquels les évaluations avaient beaucoup à ajouter, mais il faudrait savoir et se rappeler qu'il y a plein d'options pour l'évaluation des différentes questions qui surgissent. Principalement, nous avons trois options et pour chaque sujet, nous pouvons envoyer une question ou une demande à chacune des communautés pour laquelle il nous semble qu'il faut des précisions, des informations, s'il manque quelque chose, sur laquelle il faudrait que les gens se penchent. Et on pourra bien sûr soulever cette question dans la partie du rapport de l'ICG qui sera inclus dans la proposition.

Pour l'instant, j'ai sans doute résumé notre évaluation, si nous faisons cela, nous pourrions bien sûr discuter de nos commentaires publics sur la question. On pourrait très bien décider de réévaluer la question plus tard s'il y a d'autres travaux en cours que nous voudrions intégrer et qui ne sont pas complets.

[inaudible] on peut prendre note de notre évaluation du sujet ou de la question et puis ouvrir une consultation publique par rapport à ce sujet. Donc nous avons ces options-là.

Alors si les personnes ne sont pas d'accord avec certaines questions principales, il faudra que tout le monde considère quelle sera l'évaluation générale sur les autres questions.

Voilà pour ce qui est de la compatibilité des différentes propositions. Il me semble qu'en général, les personnes ont trouvé que la proposition était plutôt compatible, bien qu'il y a eu certaines opérations soulevées dans le processus.

Comme vous le voyez ici, la première question porte sur les marques commerciales et du site Web de l'IANA donc je pense qu'il faudrait que l'on commence par ce point-là parce que c'est quelque chose d'important, parce qu'il y a eu beaucoup d'observations et parce que c'est plus simple de commencer par ce point-là pour que tout le monde soit au courant de ce qui s'est passé à ce sujet.

Comme vous le savez tous, les propositions ne discutent pas de la manière dont on va gérer la marque commerciale ou le site de l'IANA, mais la proposition dit d'une part que l'opérateur des fonctions IANA pour la communauté des numéros ne devrait pas s'occuper des marques commerciales et du site Web de l'IANA. Il faudrait voir si ce ne devrait pas être l'opérateur des numéros IANA qui soit chargé des marques commerciales et du site Web. L'opérateur des fonctions IANA a exprimé son accord, il a dit qu'il serait d'accord pour assumer cette responsabilité et la communauté des paramètres de protocoles aussi.

Donc le CWG doit toujours s'exprimer, ils sont en train de [inaudible] un conseil sur [inaudible] qui leur a été transmis pour pouvoir définir combien d'heures il leur faudra pour mener une enquête à travers le conseil juridique sur cette question et spécifiquement pour pouvoir se pencher sur les différents modèles existants pour le modèle IPR de l'IANA. Donc si on devrait le transférer à une autre entité ou pas, par exemple.

J'ai vérifié cela il y a une heure à peu près et il n'y avait toujours pas eu de réponse du conseil juridique sur combien de temps il faudra pour ce type d'enquête.

Donc voilà pour cette question et à ce point- là, je veux vous donner la parole pour que vous puissiez vous exprimer. Peut-être que si vous avez envoyé une évaluation, vous aurez envie de reprendre ce que vous avez dit dans votre remarque par rapport à l'évaluation ou si vous avez d'autres idées à ajouter, bien sûr, c'est aussi le moment de le faire.

Levez la main si vous voulez prendre la parole.

Pouvez-vous lever la main sur Adobe Connect ? Parce que je ne vois aucune main levée, ça m'étonne.

Ah, bien. Jari, allez-y.

JARI ARKKO :

Merci, Alissa. Je suis assez satisfait des résultats de ces déclarations et de la consolidation des évaluations faites par le secrétariat. Mais la proposition de la communauté des numéros est la seule à avoir fait plus de remarques, donc peut-être que pour la mise en œuvre de la proposition, il faudrait que l'on soit prudent par rapport à ce qu'on fait sur cette question. Donc il faudrait s'occuper de voir comment pouvoir intégrer les différentes considérations qui vont être prises au moment de la mise en œuvre de cette proposition.

ALISSA COOPER :

Merci, Jari. On a maintenant Joe.

JOE ALHADEFF:

Merci. Je sais qu'il y a de l'écho et je veux voir si vous m'entendez bien.

Pour moi, la question n'est pas tellement la proposition de l'IETF, mais plutôt la question de si la même solution est acceptable pour les autres communautés, parce qu'il me semble que ce n'est pas vraiment clair et peut-être que nous devrions cette question qu'il y a une objection sur cette proposition spécifique, et que ce n'est pas cohérent pour toutes les communautés dans le sens de ceux qui croient qu'il y a des dépendances externes, ou ceux qui sont d'accord avec le transfert. Je pense qu'on a différentes questions qui sont réglées sur les délais de l'ITR, mais pas spécifiquement pour ce qui est de la propriété et ce que tout le monde trouve d'utilité. Alors peut-être que nous avons des précisions qu'on pourrait demander aux communautés, pour pouvoir faire avancer cela, pour pouvoir atteindre un consensus sur ce qu'il faudrait faire. Ou peut-être qu'une communauté a déjà fait une demande spécifique qui n'a pas été respectée. Il faudrait qu'on cherche cela.

ALISSA COOPER :

Oui, c'est ça qu'on attend du CWG en ce moment, au moins à mon avis. Si le CWF n'a pas travaillé avec un conseil indépendant et que la proposition de la communauté des numéros leur semble convenable, mais qu'ils disent quelque chose d'autre, il se pourrait que les communautés doivent résoudre d'autres questions, d'autres implications parce qu'il pourrait y avoir différentes opinions sur ce qui est correct ou pas.

Alors c'est là qu'on en est, on attend de voir quel est l'avis du CWG, voir s'il est compatible avec ce qu'a proposé la communauté des numéros ou pas.

Je ne pense pas que ce soit la peine de reposer cette même question, nous sommes dans l'attente d'une réponse.

J'ai Kavouss maintenant, qui demande la parole.

KAVOUSS ARASTEH:

Excusez-moi, j'étais en retard, on ne m'a pas appelé à l'heure donc de quoi parle-t-on ? Est-ce le point numéro 1 ?

D'autre part, je vais vous demander de parler un peu plus lentement, de séparer vos syllabes les plus fortes pour que nous - on n'est pas des anglophones, je m'excuse mais ma langue maternelle n'est pas l'anglais, parfois vous parlez trop vite et je n'arrive pas à comprendre ce que vous voulez dire. Malheureusement, ce n'est pas pareil de se réunir par téléphone ou en personne. Dans les réunions présentiels, je n'ai pas de mal, mais ici je n'arrive pas à suivre toutes les discussions parce que vous parlez trop vite. Est-ce que c'est possible de répéter ? Si ce n'est pas possible, ne le faites pas.

ALISSA COOPER :

Oui, bien sûr, Kavouss, pas de problème. Alors on parle ici de la marque commerciale IANA et du domaine enregistré IANA.ORG. Le CWG a demandé l'avis du conseil juridique indépendant, il leur a demandé combien d'heures ça prendrait au conseil de faire une enquête sur les différentes options pour les titulaires de domaines et les marques correspondantes à l'IANA à l'avenir. Est-ce que ce sera l'entité PTI, ou un trust indépendant, est-ce qu'il est commis, etc.

C'est ce que toutes les communautés attendent de finir cela en ce moment, le CWG n'a pas atteint le consensus sur ce qui devrait être l'avenir de la marque commerciale et du nom de domaine IANA.

En ce moment, je vois Russ Mundy sur le chat qui demande si on a effectivement demandé au CWG s'ils sont d'accord avec l'approche de la communauté des numéros. Bien, nous ne l'avons pas fait, on pourrait très bien le faire. On a demandé si les propositions étaient compatibles et il me semble qu'on est tous d'accord avec la compatibilité des propositions, parce qu'il y a deux communautés qui ne disent rien et une communauté qui dit qu'elle est d'accord. C'est une autre question, ce n'est pas pareil que de conseiller la mise en œuvre de la proposition de la communauté des numéros. Et je pense que le CWG pourrait très bien avoir un avis spécifique à ce sujet.

KAVOUSS ARASTEH: Bien, merci.

ALISSA COOPER : Les trois mains qui étaient levées tout à l'heure ont déjà pris la parole. Je ne sais pas si vous voulez reprendre la parole ou si vous avez oublié de baisser la main.

Joe, vous avez toujours la main levée. Allez-y.

JOE ALHADEFF: C'était la bonne main, Alissa. Ma question était que, je pourrais avoir mal compris le timing ou le message de Paul, mais vient d'envoyer une

note de l'appel CWG CRISP IANA qui met l'accent sur un élément qui n'a pas été demandé de manière formelle jusqu'à présent.

ALISSA COOPER : Oui, pour les procès verbaux qui ont été envoyés par Paul, ils portaient sur une réunion qui a eu lieu sur le CWG auparavant. Cette réunion a eu lieu le 7 juillet, puis le 8 juillet, le CWG s'est réuni et s'est dit qu'ils allaient demander à leurs conseillers juridiques quel était leur avis. Je pense donc que ce doit être leur avis qu'il nous envoie maintenant.

JOE ALHADEFF: Alors, est-ce que leurs avocats leur demandent combien de temps ça va leur prendre ou est-ce que c'est un avis formel ?

ALISSA COOPER : Ils leur ont dit combien de temps. Le CWG pourrait confirmer cela. Je pense que le CWG essaie de considérer l'avis du conseil juridique indépendant et qu'il faudrait considérer combien de temps ça va prendre, combien d'heures de travail ça va prendre que de pouvoir conclure ce processus. Donc savoir si ça prend beaucoup d'heures ou si on va pouvoir le faire tout de suite, c'est ça que je comprends.

JOE ALHADEFF: L'échéancier pour ce processus particulier est toujours inconnu ?

ALISSA COOPER : Oui.

JOE ALHADEFF: Merci pour cette précision.

ALISSA COOPER : Dans le rapport de l'ICG en ce moment, nous disons que nous voudrions résumer la situation actuelle et qu'on pourrait avoir d'autres textes, mais on reconnaît que la proposition de la communauté des numéros fournit des détails spécifiques à ce sujet et on dit que l'avis du CWG est toujours en cours d'élaboration et qu'on verra par la suite les commentaires. J'imagine qu'il pourrait y avoir d'autres informations sur l'avis du CWG avant que l'on finisse de préparer la proposition consolidée avec la position du CWG.

Manal, allez-y.

MANAL ISMAIL : Merci, Alissa. Je voulais dire que vous demandez combien d'heures ça va nous prendre...

ALISSA COOPER : Je ne sais pas. [inaudible] On verra dans le prochain appel.

Joe, vous voulez reprendre la parole ?

JOE ALHADEFF: Non, non.

ALISSA COOPER : Bien, alors Jari, allez-y.

JARI ARKKO : J'espère que vous m'entendez mieux maintenant.

Je voulais faire une remarque sur les demandes et je voulais aussi faire une remarque sur le plan de contingences, sur le plan de secours. Il va sans doute y avoir une situation, à un moment ou à un autre, où il va falloir que l'on prépare une proposition ou autre et il pourrait y avoir des exigences pour les différentes dispositions sans avoir tous les détails.

ALISSA COOPER : Merci, Jari.

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Est-ce une question urgente qu'il faut qu'on continue de discuter tout le temps ? Si vous êtes d'accord, il faudrait que l'on passe au point suivant et maintenant et dans l'avenir, on trouvera une solution, mais ça ne veut pas dire qu'on va arriver à une solution dès maintenant. On ne peut pas savoir combien de temps ou combien d'argent ça va nous prendre. Ce n'est pas urgent de répondre spécifiquement à cette question. On n'a pas de réponse, bien, on passe à la question suivante. Si on n'arrive pas à régler cette question, il faudrait qu'on passe au deuxième point de l'ordre du jour. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, c'est vrai, mais on pourrait voir les dispositions pour cela.

Passons maintenant au point suivant. [inaudible] indépendance [inaudible]. Donc on va maintenant passer à la partie suivante de l'évaluation, au point suivant qui porte sur la PTI et en particulier la première partie souvent mentionnée. Cette question de l'évaluation qui porte sur tout le personnel et les ressources de l'IANA chargés des fonctions reliées à la PTI. On voudrait que l'on sache clairement que c'est le cas non seulement pour la communauté des numéros, mais aussi pour les différentes ressources. Puis il faudrait voir si les dispositions qui devraient être modifiées - [inaudible] que l'on évalue ces questions.

La vraie question est qui a des remarques à faire, qui a des précisions à apporter, est-ce qu'il y a d'autres questions que l'on devrait discuter avec la communauté ? Les remarques de Narelle ou de personnes qui connaissent ces questions.

Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH :

Je pense que la question a été répondue dans le résultat du CWG et il a été dit que tout cela sera inclus au sein de la PTI, puis pour la communauté des numéros et pour l'IETF qui veulent avoir un autre contact avec la PTI ou d'autres activités, ils peuvent discuter des questions [inaudible].

Donc on ne peut pas diviser en différentes parties, on a différentes parties, une pour la communauté des numéros, une pour l'ICANN, s'ils veulent avoir un contact séparé avec l'ICANN, ils peuvent le faire à

travers les activités qui les intéressent, s'ils veulent un contact séparé par le PTI, il faut qu'ils prennent d'autres décisions.

Alors, est-ce que c'est avec la PTI ou avec une autre communauté, c'est à ça que nous devons répondre. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Est-ce que vous croyez qu'il y a d'autres détails qu'il faut développer sur la situation, ou croyez-vous que la proposition est suffisamment claire à ce sujet ?

KAVOUSS ARASTEH : Ce n'est pas clair parce que le CWG a posé la question suivante : « A ce point-là, on ne sait pas clairement si nos deux communautés vont avoir des contrats séparés avec l'ICANN ou s'ils veulent des contrats séparés avec la PTI. » Donc c'est à nous de voir avec les deux communautés en dehors de celle des numéros, de voir s'ils veulent des contrats séparés avec la PTI ou pas, de voir quel type de travail serait compatible avec leur avis.

Je ne sais pas si c'est différent pour eux ou pas, mais ça va dépendre de l'IETF et à eux de définir ce qu'ils préfèrent.

ALAN BARRETT : Je pense que la proposition de la communauté des numéros est assez claire. Ils ont bien dit qu'ils voulaient avoir un contrat avec l'ICANN. [inaudible] en janvier sur ce sujet pour voir s'ils auront des contrats ou pas avec la PTI et voir ce qu'ils peuvent faire pour l'IETF, il me semble qu'on a bien défini cela.

ALISSA COOPER : Merci, Alan. Est-ce que vous croyez que cela devrait être mis en valeur dans la proposition consolidée ? Je ne sais pas si vous savez quels sont les contenus de la proposition, mais en tout cas la question spécifique sur la PTI pourrait ne pas être centrée sur la proposition de la communauté des noms parce qu'ils ne se centrent pas sur le développement de la PTI. Alors peut-être que l'ICG devrait rédiger un texte sur l'ouverture de cette proposition. Est-ce que ça vous semble suffisamment clair ?

ALAN BARRET : Je vous le dis comme ça, il me semble que l'ICG devrait rédiger un texte montrant comment il compte consolider tout cela de manière compatible parce que le groupe IANA [inaudible] de l'IETF devrait leur soumettre s'ils veulent ou pas signer des contrats avec la PTI.

ALISSA COOPER : Russ Mundy, allez-y.

RUSS MUNDY : Merci, Alissa.

Ce qui me dérange un peu, c'est cette superposition, cette incohérence, ce manque de clarté en tout cas, au sujet de ce point spécifique de la structure organisationnelle divisée pour créer une PTI, d'autre part pour avoir les contrats avec l'organisation par rapport au travail que nous avons à faire. Il faut que l'ICANN ait ce type d'accords de toute façon.

Donc je ne vois pas si c'est un point d'incompatibilité, peut-être que c'est tout simplement un manque de clarté, mais comment les trois communautés opérationnelles, pour les nombreux protocoles ils ont des contrats avec l'ICANN, il va falloir voir que l'ICANN ratifie ce contrat et le cède à la PTI.

Donc ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi on a ce type de problèmes, si ce n'est que pour la clarté qu'on veut apporter à ce processus.

ALISSA COOPER : Merci. Maintenant, on a Russ Housley.

RUSS HOUSLEY : Oui, un contrat ou trois. Donc si on a trois contrats avec les trois parties ou si c'est un résultat des protocoles d'accords avec l'IETF et la communauté du RIR, peut-être qu'ils deviennent les alinéas ou les paragraphes d'un même contrat ou qu'ils deviennent des contrats séparés. Je crois que ce n'est pas de notre intérêt. Ce qui nous intéresse, c'est la possibilité de pouvoir achever ce travail, voir si l'on peut résoudre ça au moment de la mise en œuvre. C'est tout. Merci.

ALISSA COOPER : Merci, Russ. J'ai la même question, d'ailleurs. Croyez-vous que la proposition est suffisamment claire au sujet du plan d'action ou du texte, croyez-vous qu'il faudrait réviser avec les communautés pour avoir une idée claire des attentes, de ce qu'ils espèrent?

RUSS HOUSLEY : Je pense que les attentes sont suffisamment claires sur si on veut avoir un contrat ou différents contrats. Je pense que cela n'aura aucun effet sur le résultat final, en fait.

ALISSA COOPER : Bien, merci. Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Alors Alissa, alors la question que soulevait Russ n'est pas tout à fait claire. En réalité, au sein du CCWG responsabilité, en fonction des demandes du CWG, nous discutons du budget de la PTI et si le budget de la PTI représentait également un retard pour les actions de l'IETF ou pour le travail, ce budget pourrait bien sûr avoir un effet sur ces autres aspects. Donc peut-être qu'il faudrait qu'on soulève cette question de manière claire pour que, dans le CWG, on le mentionne, mais à ce point-là, on ne sait pas si ces deux communautés veulent avoir des contrats séparés avec l'ICANN, ou des contrats séparés avec la PTI.

D'autre part, étant donné que le budget de la PTI est pour l'IPR et pour l'autre communauté et que toute action là-dessus pourrait avoir un impact indirect sur les activités de l'IETF et sur les RIR, peut-être qu'il faudrait que l'on soulève la question formellement aux deux communautés pour voir laquelle de ces deux options ils vont choisir. Il faudrait choisir d'avoir un contact avec l'ICANN au delà de ce qui a trait au budget. Et je pense qu'avec les activités comme aujourd'hui, ce ne sera pas une question sur l'IETF, mais on se focalise beaucoup sur ça avec eux, pour qu'ils sachent qu'il y a deux rapports.

Le plus important est la question du budget et le CWG a expliqué qu'ils veulent avoir la possibilité de partager leur avis sur le budget et que si l'ICANN n'est pas d'accord avec la communauté, ils pourraient poser leur veto là-dessus, ce qui pourrait avoir un impact sur les activités des deux autres communautés.

Donc oui, Alissa, effectivement, je propose de poser la question au sein des autres communautés pour expliquer la situation, pour qu'ils sachent bien de quoi il s'agit et puis leur demander quelle est l'option qu'ils choisissent. S'ils veulent avoir la possibilité de faire (inaudible), s'ils veulent continuer d'avoir un contrat avec l'ICANN ou pas pour voir s'ils veulent communiquer avec la PTI et quelles sont les conséquences potentielles ou si le budget de la PTI avec la partie (inaudible) de la communauté devrait être rejetée ou s'il serait possible d'opposer un veto à ces activités ou pas. Donc si possible, je pense qu'il faudrait qu'on considère cette question en profondeur, de manière exhaustive, sans y répondre simplement.

ALISSA COOPER :

Merci, Kavouss. Je pense que comme l'a dit Alan, les deux communautés ont dit clairement qu'elles veulent toujours continuer à avoir un contrat avec l'ICANN, je pense qu'ils ont déjà pris cette décision et l'ont déjà exprimée publiquement. Ils ont déjà dit qu'ils veulent maintenir le contrat avec l'ICANN, et je ne suis pas sûre que nous ayons une question à leur poser, ils ont déjà exprimé cela.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, s'ils ont déjà dit ça, il n'y a pas de question. Nous, dans ce rapport, disons que pour le rapport du CWG, les recherches, les informations reçues par cette communauté indiquent qu'ils veulent continuer à avoir un contrat avec l'ICANN, et puis c'est tout, je n'ai rien d'autre à dire là-dessus.

ALISSA COOPER : Bien. Je pense que la situation ici est claire. La vraie question, c'est est-ce s'il faut (inaudible) ou pas, voir si l'on reconsidère les propositions, voir si on pourrait avoir ce rapport de l'ICG pour que ce soit clair pour tout le monde, mais les gens ont différents avis là-dessus.

Mohamed, allez-y. Mohamed, on ne t'entend pas.

On passe alors à Kavouss.

Mohamed, on verra si on peut t'écouter par la suite. Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Est-ce que cela pourrait être documenté de manière formelle dans ce document que la réponse est qu'ils veulent continuer à avoir ce contrat avec l'ICANN ? Ce devrait être clair pour nous, mais aussi pour toutes les autres personnes de la région.

ALISSA COOPER : Mohamed, peut-on essayer de revoir cela avec vous ?

Bien, nous allons maintenant essayer avec Xiaodong.

XIAODONG LEE : Pour la communauté, il faudrait revoir ce qu'ils en pensent, de la proposition. Donc, il faudrait que l'on voie avec l'ICANN. On devrait leur demander ce qu'ils en pensent pour pouvoir définir cela tous ensemble.

ALISSA COOPER : Merci.

Les gens de la communauté se sont exprimés là-dessus, donc peut-être qu'ils devraient répondre, (inaudible) exprimer leur avis concret, de manière formelle.

Mary, vous avez la parole. Je ne sais pas si vous souhaitez prendre la parole.

MARY UDUMA : Vous m'entendez ?

ALISSA COOPER : Oui, on vous entend, allez-y.

MARY UDUMA : La communauté des numéros et l'IETF devraient continuer de l'avoir, ce contrat avec l'ICANN. Il faudrait que l'on note dans notre rapport, comme je le disais, il faudrait que l'on note que cette possibilité de continuer d'avoir ce contrat avec l'ICANN existe, et que ce soit clair, dans le cadre de la PTI. Donc il faudrait qu'on le note, que tout le monde le comprenne bien. Merci.

ALISSA COOPER : Merci, Mary.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : L'IETF et la communauté des numéros ont souhaité continuer leur contrat avec l'ICANN pour une autre raison. S'il y a des régions où la PTI ne fonctionne pas, ils résilieront le contrat avec la PTI et revenir à l'ICANN. Donc on devrait documenter le rapport avec l'ICANN, voir s'ils vont appartenir à un contrat de la PTI ou revenir à l'ICANN. etc.

ALISSA COOPER : Merci.

Il me semble donc que nous avons deux pistes de travail à suivre. D'une part, il faut que l'on voit ce qui est inclus dans notre rapport de l'ICG, voir si on peut continuer de travailler là-dessus pour nous assurer que ce point est clairement établi dans notre rapport.

Puis il faudrait voir avec les communautés ce qu'elles en pensent. Il faudrait communiquer à travers les listes de diffusion, voir si les personnes des communautés ont un avis formel ou s'il y a des personnes qui ne sont pas au clair là-dessus pour pouvoir continuer de décider de ces questions sur la liste de diffusion, que ce ne soit pas une question qui nous empêche de continuer d'avancer avec la proposition pendant la période de consultation publique. Voilà ma question.

Je pense qu'on peut passer à la partie suivante. Je pense que c'était ces deux questions qui étaient le principal de ce qu'on avait à dire concernant la compatibilité pour pouvoir avancer. Je pense que ce sont

les deux questions dont il fallait discuter, donc on devrait maintenant passer à la question de la responsabilité. Je ne sais pas si vous avez d'autres remarques à ajouter sur la compatibilité et l'opérabilité.

JOE ALHADEFF : Alissa, si je peux ?

ALISSA COOPER : Allez-y, Joe.

JOE ALHADEFF : Puisqu'on parle de la possibilité de déterminer si quelque chose est compatible avant qu'une proposition soit complète, je ne pense pas qu'on doive en discuter maintenant, mais je pense qu'il faut qu'on trouve un accord sur la façon dont on décrit ce concept. Merci.

ALISSA COOPER : Bien, c'est un bon point, Joe, vous avez raison.

Je pense qu'essentiellement, ce qu'on peut faire dans le domaine de la responsabilité, c'est nous présentons notre proposition sans tenir compte du fait qu'on va réévaluer cela après, une fois que les parties de responsabilité auront été complétées. On ne va pas réévaluer la responsabilité, on va réévaluer seulement la partie nécessaire.

JOE ALHADEFF : Je pense que la raison pour laquelle je voulais revenir en arrière, c'est pour spécifier que lorsqu'on indique qu'une proposition est incomplète,

cela peut apparaître comme quelque chose à compléter. Ça a été complété correctement.

Je pense qu'il faut être très prudent et faire attention à la terminologie que nous utilisons.

ALISSA COOPER :

Oui, c'est bien compris.

Est-ce qu'il y a autre chose sur la question de la compatibilité ?

Bien, donc nous allons passer maintenant à la partie de responsabilité.

Donc ici, pour la responsabilité, il y a eu différents points qui ont été abordés. Je pense que le premier, celui qui a attiré le plus l'attention, c'est qu'il y a des dépendances dans le travail du CCWG. Et je pense qu'il y a un document qui est de bonne qualité sur la façon dont nous allons aborder tout cela.

Nous allons récapituler. Lorsque nous avons présenté le travail pour la période de commentaire public, on a été très clair sur les différents processus. On a dit qu'il y avait des dépendances entre la proposition de nom et le résultat du premier axe du travail sur le CCWG. On voulait s'assurer que tout le monde comprenait bien ce qui était fait.

Une fois que le travail du CCWG a été conclu et qu'on a eu l'approbation des SO et des AC, on a fait la confirmation du CWG, comme quoi les objectifs étaient atteints, et en fonction de cela, on pouvait donc conclure le travail de la responsabilité.

Donc, ça c'est le plan que nous avons. Je pense que les gens peuvent souligner le fait qu'il y a des dépendances, mais ça c'était le plan. Il y a des choses que nous allons devoir évaluer dans le futur.

Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH :

Vous savez, après le VI, le CCWG fait une révision totale. Nous avons presque fini hier les documents et nous savons maintenant ce qui est entre les mains de la communauté en ce qui concerne les mécanismes de la communauté. Que l'on ait des membres multiples ou uniques, ou des désignateurs, ou des quasi-désignateurs, ou des désignateurs volontaires, cela n'est pas clair. On ne sait pas très bien comment ça va fonctionner.

En ce qui concerne l'IPR, le processus du panel indépendant, je ne pense pas qu'il y aura plus de discussions. On pourrait avoir une idée claire quand la réunion de Paris sera terminée et que le problème sera présenté au rapport final qui sera publié au début du mois d'août. Le 28 ou le 29 juillet, nous aurons une idée claire des options que nous avons. A part tout cela, il y a aussi le conseil de la communauté. On a une nouvelle idée qui surgit ici, il y a beaucoup d'idées, mais toutes les décisions n'ont pas été prises dans ces domaines-là. Nous avons tous les jours deux ou trois appels, tous les jours, et nous travaillons, mais je ne sais pas si l'ICG sera vraiment apte à prendre des décisions par rapport à la responsabilité.

Si vous avez des questions, si votre avis mérite une réponse, de toute façon, moi-même ainsi que d'autres qui sont allés à la réunion du CCWG

à Paris, nous pourrions y répondre. Nous poserons ces questions lors de cette réunion de Paris et nous vous répondrons lors de la prochaine réunion.

D'après ce que je sais, j'ai jusqu'à maintenant en tant que membre de l'ICG posé toutes les questions que l'on m'a demandé de poser. Si vous avez d'autres questions que vous aimeriez que l'on pose, auxquelles vous aimeriez que l'on réponde, dites-le nous, nous en discuterons lors de cette réunion de Paris ce weekend.

ALISSA COOPER : Merci, Kavouss, pour cette mise à jour. Russ Mundy, vous avez la parole.

RUSS MUNDY : Merci, Alissa. Je voulais remercier Joe d'avoir analysé la proposition et d'avoir fait un résumé des différentes parties qui se trouvaient dans l'introduction de la proposition du CWG qui ont identifié une série de choses à travers la proposition, qui ont été identifiées comme des choses qui dépendaient des résultats du CCWG. J'ai relu cette proposition avec Joe, j'en ai parlé avec lui, et je ne suis pas d'accord avec le fait que certains points du résumé reprennent ce qui est dans la proposition du CWG, mais est-ce que quelqu'un d'autre au sein du CWG ou au sein de l'ICG a des préoccupations concernant les informations qui figurent dans le reste de la proposition ? Est-ce que cela est bien présent, est bien reflété dans ce résumé ?

ALISSA COOPER : Merci, Russ, et merci Joe, pour votre travail. Vous avez la parole.

JOE ALHADEFF : Je suis d'accord, je ne pense pas qu'il y ait de graves préoccupations. Il y a eu quelques points, comme les dépendances, que la communauté de nommage a trouvé liés à certaines opérations qui pourraient avoir lieu dans le temps.

Ce n'est pas vraiment lié à la transition, mais à la façon dont les choses dans le futur peuvent affecter les opérations. C'est là que je pense qu'il faut être prudent, parce que certaines de ces dépendances peuvent ne pas être liées à des éléments structurels de la transition mais peuvent quand même être un problème aujourd'hui. Lorsqu'on souligne ces points-là, c'est que la communauté de nommage pense que c'est nécessaire.

Je pense qu'il y a certains points dont on doit se préoccuper mais qui vont au delà de la considération pour la transition. Donc je dirai comme Russ, peut-être attendons un peu.

ALISSA COOPER : Merci, Joe.

Bien, je vois qu'il n'y a pas d'autres personnes qui veulent prendre la parole. Je crois que nous avons besoin de voir les évaluations qui ont été faites et essayer de rédiger un texte qui serait le rapport de l'ICG sur la responsabilité.

Donc je crois qu'on peut essayer de souligner ces points-là dans cette section, ce serait donc les actions à suivre concernant à suivre sur ce point-là.

Est-ce que quelqu'un d'autre a quelque chose à dire sur cette question de la dépendance ?

Allez-y, Joe.

JOE ALHADEFF :

Je pense, Alissa, que connaissant le calendrier fourni par Kavouss, qui est le calendrier le plus actuel, pensez-vous qu'on peut avoir une période de commentaire public avant qu'on ait une finalisation ? Pensez-vous qu'on puisse faire une déclaration sur certains éléments de la proposition ?

Si ces éléments sont acceptés, nous pensons que la proposition peut être compatible - ou quelque chose de ce genre.

Je ne sais pas si on peut spéculer là-dessus, parce que sinon on risque de perdre davantage les gens donc je voudrais savoir comment on envisage le fait que l'on sait quel est notre objectif, on demande aux gens de faire des commentaires mais sur quelque chose qui n'est pas fini. Si tout se passe comme cela, s'il y a un problème, leur dire par exemple qu'on reviendra les consulter à nouveau. Quelque chose de ce type.

ALISSA COOPER :

Oui, je pense que certaines personnes ayant rédigé des évaluations ont dit que sachant que toutes les exigences du CWG étaient de cette manière, nous considérons que la proposition combinée peut répondre aux mécanismes nécessaires à la transition des fonctions IANA. Si ce n'est pas le cas, nous réévaluerons tout ça, nous réévaluerons le travail

que nous avons fait, nous ferons ce qu'il faut. Je pense qu'on peut faire ce type de rapports, je ne vois pas de problème à cela.

Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Alissa. J'ai étudié les prérequis du CWG, je suis sûr que d'autres personnes – Martin, Milton – l'ont aussi fait. Si toutes ces exigences sont abordées et respectées par le CCWG, il n'y aura pas de problème en ce qui concerne l'ICG et la transition, mais nous devons attendre. Comme je l'ai déjà dit, il y a certaines difficultés actuellement pour le CCWG à aborder ces problèmes.

Mais si nous mettons ces commentaires en disant qu'à condition que toutes ces exigences soient respectées par le CCWG, je pense que l'ICG n'aura pas de problème à indiquer l'absence de problème de transition, dans la mesure où on a ce document comme cela.

Voilà ce que je voulais dire, du point de vue théorique, je pense que cela suffira. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Kavouss. Je pense que c'est un bon résumé de notre situation actuelle.

Je ne vois personne qui veuille prendre la parole sur cette question des dépendances.

Il y a un point qui a surgi dans l'évaluation, le point sur la question du maintien de la zone racine et de l'organisme responsable, et le fait qu'il

y a encore des choses à organiser sur la façon dont ce groupe responsable du maintien de la zone racine va interagir avec le PTI et l'ICANN.

On a fourni un texte sur lequel on va travailler, qui sera notre prochain point de l'ordre du jour sur ce thème. Donc je pense que nous avons couvert ce point-là aussi et je voulais juste en parler pour voir s'il y avait d'autres discussions nécessaires sur ce problème.

Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH :

Vous avez dit que c'étaient les problèmes qui ont été abordés, parce que dans le CWG, il y a plusieurs questions qui ont été posées et les réponses ne sont pas données. Donc peut-être qu'une fois qu'on aura étudié cela, il faudrait répondre et dire que pour le maintien de la zone racine, l'objectif serait de continuer avec le NTIA ou pas.

Il y a beaucoup de questions ici qui concernent le maintien de la zone racine, les logiciels. Toutes ces questions n'ont pas été abordées, le CWG n'y a pas répondu. Quelqu'un devrait y répondre. Cela aura un impact sur la façon dont notre décision finale sera prise.

Donc je voudrais entendre Russ et voir ce qu'il a à nous dire à ce propos. Merci.

ALISSA COOPER :

Bien, lorsque nous passerons au prochain point de l'ordre du jour, nous analyserons le texte et nous verrons. Peut-être que nous pourrions avoir

une discussion plus détaillée, mais pour le moment, je pense que cela suffit, merci.

Alors, est-ce qu'il y a d'autres thèmes à aborder sur la responsabilité avant de passer au point suivant qui est la possibilité, la faisabilité.

Allez-y, Mary.

MARY UDUMA : Vous m'entendez ?

ALISSA COOPER : Oui, on vous entend. Allez-y, Mary.

MARY UDUMA : Bien. Je voulais demander concernant le point que Kavouss vient d'aborder, j'aimerais savoir à propos de la proposition du CWG, je m'inquiète des dépendances de cette nouvelle approche. Cette proposition va-t-elle analyser la façon dont la proposition aborde les différents points ? Si l'on place ces commentaires, on ne va pas – je pense qu'il faudrait parvenir à une conclusion à ce propos. Merci.

ALISSA COOPER : Merci, Mary. Je vous remercie pour votre participation. Si nous n'allons pas au commentaire public, jusqu'à ce que la proposition finale du CWG soit terminée, à ce moment-là, on parle d'un cycle complet de réunion d'ICANN de retard et je sais que certains, comme Mary, ne sont pas d'accord avec cela.

Donc je pense que Mary voulait dire qu'elle était préoccupée et que si l'on présente la proposition au commentaire public avant que le travail du CCWG soit fini, et on parle de dépendances entre les deux processus, cela risque de prêter à confusion pour les parties prenantes qui sont nouvelles dans ce processus, qui ont suivi ce processus depuis le début et le résultat qu'il faudra reporter notre calendrier. C'est ce qu'il m'a semblé que Mary voulait dire, c'est vrai qu'on a eu des problèmes techniques.

Corrigez-moi si je me trompe, ma préoccupation ici c'est que selon la façon dont ce processus avance, ces deux processus doivent finir au même moment, donc si on utilise tout le temps qu'on a entre maintenant et Dublin, trois ou quatre mois donc, et si on prolonge jusqu'à après la réunion de Dublin, à ce moment-là on a un retard de trois, quatre mois. Le NTIA nous reprocherait ce retard et on avait dit à tout le monde qu'on essaierait de conclure dans les deux prochains mois donc je pense que ce n'est pas correct.

Je pense aussi qu'il y a différents aspects ici qui sont compliqués, il n'y a pas que ça. Il y a beaucoup de choses que nous devons faire, nous pouvons faire cela à travers la proposition, sur le site de commentaire public, nous allons organiser un webinaire, nous pouvons le faire à ce moment-là, et nous pouvons aussi mettre en place différentes ressources pour expliquer aux différentes parties prenantes ce qu'on le demande de faire. Voilà, c'est mon opinion.

Je vois qu'il y a plusieurs personnes qui demandent la parole.

Joe.

JOE ALHADEFF : Merci, Alissa. Je voulais seulement dire que dans le résumé exécutif que nous avons envoyé, j'ai essayé de reprendre cela de façon à ce qu'après l'appel, les gens puissent comprendre de quoi il s'agit pour éclaircir un peu certains des soucis.

Je soutenais personnellement l'idée que nous ne pouvons pas tarder davantage. Il faut être clair pour que tout le monde comprenne ce qu'ils vont obtenir, quelles sont les conséquences s'il y en a de cette révision et ce que cela va modifier.

ALISSA COOPER : Merci. Joe.

Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH : Alissa, je ne pense pas que ce soit une question de semaines. A la fin du mois de juillet, la situation du CCWG sera claire. Je ne pense pas que nous ayons besoin de décider de quoi que ce soit avant. Nous allons maintenir notre calendrier et nous allons faire quelques modifications à ce moment-là.

ALISSA COOPER : Merci, Kavouss. Je pense que l'on peut attendre la fin de la réunion du CCWG, mais pas la fin de l'axe de travail du numéro 1. Peut-être que je vous ai mal compris.

Joe, est-ce que vous voulez prendre la parole ou est-ce que vous avez toujours la main levée parce que vous avez oublié ? Merci.

Donc j'ai travaillé au niveau du chat et j'ai lu un peu les messages. Je pense que nous allons continuer comme prévu. Mais je vous remercie, Mary, pour ce que vous avez dit. On peut se focaliser sur le travail de clarification auprès des nouveaux arrivants, essayer de travailler là-dessus avec eux pour qu'ils comprennent bien ce qui se passe et de quoi il s'agit.

Est-ce qu'il y a d'autres points liés à l'évaluation de la responsabilité que vous aimeriez aborder ?

Je ne sais pas si vous avez lu l'évaluation de Milton, il n'est pas sur cet appel, mais il y a différents points liés à la responsabilité, au nom de la marque IANA.

S'il y a d'autres thèmes, outre la responsabilité, qui vous paraissent importants, dites-le nous, c'est le moment de le dire.

Bien, donc je pense que pour la section de la responsabilité, le plan serait de prendre le texte et peut-être de voir s'il y a des paragraphes que l'on pourrait mettre dans le rapport de l'ICG. Je vais demander à des volontaires de s'en occuper, de notre équipe qui travaille sur l'évaluation peut-être. Ce serait bien de voir cette partie de responsabilité.

Nous allons maintenant passer au point suivant qui est la faisabilité. Dans le point de la faisabilité, je pense que c'est un résumé de premier niveau, et qu'il y a des éléments qu'il faudra lire, des composantes dans cette proposition, des points tout à fait réalisables. Je voudrais passer

un peu de temps sur le point que Narelle a abordé sur les ccTLDs. Est-ce que Narelle est sur cet appel ? Il n'est pas là, apparemment.

Donc, est-ce que Mary, peut-être ? Nous avons ici la question des CC des extensions géographiques.

Sinon on peut le reporter et en parler sur la liste où Narelle a abordé cette question, dans la proposition de nom concernant les ccTLDs. Il y avait un problème d'incompatibilité avec les critères du NTIA parce qu'il y a l'idée que les gouvernements vont gérer leurs propres ccTLDs. Je voudrais avoir des réactions des participants sur cela, l'évaluation de la proposition de nom et ce qu'ils ont en pensé. Quelle est votre opinion à propos de ce que Narelle a dit. Merci.

Lynn.

LYNN ST AMOUR :

Merci. Je ne pense qu'il y ait une incompatibilité. Je pense qu'ici le rôle des gouvernements, la responsabilité est liée à la [inaudible], ici il y a une mission, un rôle primaire, et je pense qu'on peut qu'on peut essayer de modifier. Je ne pense pas qu'il y ait vraiment d'incompatibilité, je pense que c'est peut-être une question de rédaction.

ALISSA COOPER :

Merci, Lynn. Puisque Narelle n'est pas sur cet appel, je vous demanderai de lui répondre ou qu'on le fasse par la liste de diffusion.

Russ Mundy.

JOE ALHADEFF : Cela est possible selon le contrat. Je ne peux pas imaginer cela comme un scénario possible, mais ce n'est pas impossible non plus, d'après ce que j'ai compris, parce que les RIR ont le droit de le faire. Ce sont des droits qu'ils ont, ce ne sont pas des choses qui doivent être décidées de manière collective par le groupe.

Si je me trompe, je serai ravi qu'on m'explique que ça ne fonctionne pas comme ça.

ALISSA COOPER : Merci, Joe. Peut-être qu'Alan ou quelqu'un d'autre...

D'abord, Kavouss. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Il y a un point, dans le rapport du CWG, qui pourrait faire considérer sous l'angle de la faisabilité, c'est le point suivant : l'activité de la PTI sera contrôlée par le service de la clientèle. S'il y a des difficultés, cela sera présenté à l'IPR, mais en ce qui concerne les CC et les ccTLDs, ils ont dit que l'IPR ne s'occupera pas de ces questions, et que c'est le ccTLD et ses responsables, qu'ils soient membres de l'ICANN ou pas, qui devront s'occuper et fournir un moyen de résoudre le problème qui n'aurait pas pu être résolu par le comité de clientèle, l'IPR ou autre.

Donc c'est mentionné clairement qu'ils ne suggèrent pas que l'IPR ou le panel de révision indépendant s'occupent des problèmes de ccTLDs. Donc c'est un problème qui peut être lié à la faisabilité, cela est mentionné et documenté par le CWG. Merci.

ALISSA COOPER : Vous dites qu'il pourrait y avoir un problème, mais que comme cela est documenté, on n'a pas besoin de le considérer comme un problème de faisabilité ?

KAVOUSS ARASPEH : Oui, c'est documenté.

ALISSA COOPER : Alan, vous avez la parole.

ALAN BARRETT : Bonjour, Alan Barrett. Les RIR ne peuvent pas choisir des opérateurs de numéro. Je ne sais comment ça pourrait fonctionner non plus. Donc si cela peut apparaître dans le texte, ça veut dire qu'il y a un problème dans ce texte. Ce n'est pas un objectif, je ne pense que cela puisse fonctionner différents RIR et différents opérateurs de numéros, ce n'est pas possible, voilà.

ALISSA COOPER : Joe, est-ce que vous voulez que l'on confirme cela ?

JOE ALHADEFF : On peut en parler plus tard et nous verrons dans le texte où est le problème, pour voir si cela doit être corrigé. Mais la question ici, c'était surtout si cela pouvait surgir, si les RIR pouvaient travailler de manière individuelle. On peut voir ensuite dans le détail comment résoudre cette incompréhension.

ALISSA COOPER : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions liées à la faisabilité que vous voudriez aborder ici ?

Xiaodong, vous avez la parole.

XIAODONG LEE : A propos de la faisabilité, est-ce qu'on pourrait inclure les indicateurs ?

ALISSA COOPER : Oui, d'accord. Voyons un peu. Bien.

Je crois que ça a été laissé de côté, mais si c'est un problème, s'il y a des problèmes que vous voulez aborder ici, dites-le, sinon nous allons nous assurer que la partie des indicateurs sera incluse dans le texte. Est-ce qu'il y a quelque chose de spécifique dont vous voudriez parler ?

XIAODONG LEE : Je voulais juste m'assurer que ces indicateurs figurent, c'est tout.

ALISSA COOPER : Merci, c'est noté. Et je m'excuse pour cet oubli.

Joe, êtes-vous de nouveau dans la queue ?

JOE ALHADEFF : Oui, je voulais juste dire que la faisabilité de la proposition de la communauté de nommage est celle qui est liée à la plus grande quantité de défis, parce que le reste de la communauté va travailler sur

des processus établis qui sont en transition sans créer quelque chose de nouveau. Il peut y avoir de nouveaux éléments, des choses qui existaient auparavant comme au niveau du SLA.

Mais la communauté de nommage est celle qui doit affronter le plus de défis, parce qu'elle doit analyser de nouveaux mécanismes et tout cela doit être fourni dans leurs documents, les différents scénarios, l'analyse légale. Peut-être que c'est un commentaire qu'on pourrait faire et destiné à cette communauté, leur dire que s'il y a des changements dans ce qu'ils ont fait, ces changements devraient être abordés dans la question de la faisabilité en profondeur, parce que cela nous permettra les nouvelles choses qu'ils font, si c'est le cas.

Ce n'est pas juste de parler d'une communauté plus que d'une autre, mais l'une d'elle n'a pas fini sa proposition. Cette proposition est celle qui a le plus d'éléments à aborder devant elle, parmi lesquels des éléments concernent la faisabilité, mais pas tous.

Je pense qu'ils ont fait ce qu'ils pouvaient et j'accepte qu'en général, du point de vue de – c'est la communauté qui a le plus de difficultés, parce qu'il y a des choses qu'on ne pouvait pas prévoir et pourront surgir au cours de leur travail.

ALISSA COOPER :

Merci, Joe.

Votre évaluation est la preuve d'un très bon travail et on peut sans doute appliquer ce travail à notre rapport pour dire que nous allons réévaluer la faisabilité une fois que la fiche de travail du CCWG aura élaboré sa version préliminaire. On prend note de ce que vous dites.

Mary, maintenant.

MARY UDUMA : Vous m'entendez ?

ALISSA COOPER : Oui, allez-y, Mary.

MARY UDUMA : Si vous m'entendez, je ne sais pas bien pour l'IPR – ... proposé par l'équipe CRISP est faisable parce que cela porte sur une révision des fonctions IANA, et ça ... la communauté des noms va devoir évaluer comment faire cela et que je sache, la PTI va devoir travailler avec tout ça, les fonctions IANA, l'IFR, et les révisions. On peut étudier cette question.

ALISSA COOPER : Merci, Mary. Je pense que cela résume bien ce dont on était en train de parler. L'inquiétude à ce point-là sur la multiplicité des révisions, l'exécution que l'on pourrait faire de la PTI après la transition pourrait en réalité mettre une charge trop lourde sur la PTI par ses différents processus en parallèle dans les différentes communautés. Est-ce bien ce que vous venez de dire ?

MARY UDUMA : Non, c'est une question supplémentaire, en réalité.

ALISSA COOPER :

C'est une bonne question, en tout cas. Et je note que l'IETF a également un processus de révision en exécution qui continuera de travailler sur une petite section de l'IANA, sur la partie qui les occupe. C'est important parce que l'IANA a déjà aidé une partie des différentes révisions des différentes communautés, a déjà mené ce type de révisions. Des révisions de performance ont eu lieu au sein de la communauté des noms. En tout cas, la communauté des numéros a également publié un rapport sur la révision de performance. Alors, il faudrait voir si cette création de nouvelle révision poserait des problèmes ou un charge supplémentaire pour la faisabilité des différents groupes.

J'ai maintenant Kavouss qui souhaite prendre la parole, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH :

Ce n'est pas pour les questions de faisabilité. C'est en fait parce qu'on a proposé de créer une nouvelle entité appelée la PTI, mais aussi la CSE, l'IPR, l'IETF, ce sont toutes des acronymes qui portent tous sur ces nouveaux travaux. Outre ces nouvelles communautés, on souhaite habiliter la communauté à travers différents mécanismes communautaires, et si une communauté décide de révoquer tous les membres du conseil d'administration, ils auront le pouvoir de la faire parce qu'ils sont habilités. Donc il va falloir qu'on trouve un moyen de travailler avec cette multiplicité d'entités et avec ces rapports entre les différentes entités.

Etant donné qu'on souhaite habiliter la communauté et créer des mécanismes communautaires, il est possible qu'il y ait des problèmes de faisabilité, particulièrement au début du processus jusqu'à sa mise

en place. C'est donc une disposition provisoire, et par conséquent, il faudrait qu'on fasse mention du fait que ce n'est pas possible pour l'ICG de dire s'il n'y a pas de problème de faisabilité. Bien sûr, il y aurait ce type de problèmes parce qu'il y aurait des impacts, des incidents sur le travail.

On habilite la communauté à faire ce travail, à poser des véto au budget, à s'opposer au plan stratégique, ils ont le pouvoir même de modifier les statuts constitutifs, de révoquer le conseil d'administration – ce sont des pouvoirs qui ont un impact sur la faisabilité. Donc il faut qu'on reconsidère tout cela et qu'on rédige un texte qui explique à quel point il est impossible pour l'ICG à ce moment-là de déclarer l'absence de problèmes d'opérabilité. On ne sait pas pour combien de temps, mais c'est bien un problème qu'on aura.

ALISSA COOPER :

Merci, Kavouss. Maintenant, Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Merci, Alissa. Je vois ce que Kavouss veut dire, mais en fait, ce qu'il a exprimé me fait penser à la possibilité qu'on puisse avoir des incidences sur le reste du travail et qu'à cause de cette culture de multiples mécanismes de révision qui ont été créés partout dans l'ICANN, on pourrait devoir reconsidérer cela et je ne pense pas qu'il faille qu'on y repense.

Il me semble qu'on n'est pas en mesure de suggérer des modifications à faire et que peut-être on devrait continuer de travailler, comme Mary le dit.

Certainement, l'ICANN a bien fait son travail jusqu'à présent. Ils ont augmenté la charge de travail, et la quantité de révisions et des effectifs. Peut-être qu'on devrait reconsidérer ce qu'on peut dire à ce sujet.

ALISSA COOPER : Merci, Jean-Jacques. Russ Mundy.

RUSS MUNDY : Merci, Alissa. Je voulais simplement renforcer le message de certains de mes collègues. On pourrait bien reconsidérer cette question de la faisabilité, en particulier en ce qui concerne la charge de travail pour le personnel, parce que cela pourrait rendre les choses difficiles, augmenter la charge de travail, il se pourrait qu'ils ne puissent pas faire tout cela. Il serait peut-être utile de noter ces considérations.

Je pourrais dire, de toute façon, qu'il est commun pour nous, au sein de notre comité consultatif de ne pas avoir suffisamment de ressources pour pouvoir répondre ou réagir à des annonces ou à ce que les gens nous envoient.

Je ne suis pas tout à fait sûr de la manière dont on pourrait exprimer tout cela dans notre rapport. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Nous sommes déjà à 90 minutes de discussion, il ne nous reste que quelques langues parce qu'en arabe et en chinois, on n'a qu'un interprète donc ils vont se déconnecter. Malheureusement, nous n'avons pas deux interprètes dans ces deux langues, c'est-à-dire que les

personnes participant sur ces canaux vont devoir se reconnecter au canal anglais s'ils sont en train d'écouter ces langues.

Je pense qu'en matière de faisabilité, lorsqu'on essaie de trouver un texte approprié pour exprimer cela, pour pouvoir montrer ce qui a été discuté dans l'évaluation et dire qu'en ce moment, cela est réalisable pour nous, et souligner le fait qu'il pourrait y avoir des défis qui surgissent au point de faire des commentaires. Je pense que c'est la meilleure manière de procéder, c'est ce que je propose en tout cas pour avancer.

Vu que je ne vois aucune main levée, je pense que vous êtes tous d'accord avec cette manière de procéder et je pense qu'on en a maintenant fini avec l'évaluation de la proposition consolidée et que nous avons maintenant pour les différentes questions que nous avons discutées, nous avons donc défini la nécessité de rédiger un texte ou d'avoir une discussion à travers la liste de diffusion entre nous pour reprendre toutes les questions discutées aujourd'hui.

Il faudrait que l'on avance pour passer au point suivant, qui est proche de celui-ci, à savoir le texte du rapport de l'IC.

Je vais maintenant essayer d'afficher la version la plus récente sur l'écran.

Bien, alors, c'est la version que nous voyons à l'écran. Jennifer ? Peut-on partager la version numéro 4 ?

JENNIFER : Oui, on voit la version la plus récente en ce moment.

Je suis en train d’essayer de la partager.

ALISSA COOPER : C’est un fichier très lourd, donc ça prend un moment.

JENNIFER : Je m’excuse, c’est la version que Jari nous a envoyée.

ALISSA COOPER : On la voit maintenant.

JEAN-JACQUES SUBRENTANT : Je voulais faire une remarque sur ce dernier point juste avant de passer à cette question, sur ce qu’on pourrait faire par rapport à la faisabilité.

ALISSA COOPER : Merci. Le document que nous voyons en ce moment est la version préliminaire actuelle de la proposition. On a chacun du contrôle de notre écran.

En ce moment, la proposition comprend cinq sections. On a une partie de résumé, une partie du rapport de l’ICG et puis chacune des trois propositions des communautés opérationnelles.

Si l’on passe au résumé exécutif, en ce moment, il n’y a rien, le texte est vide. Nous allons revenir sur cette question plus tard avant d’avoir un aperçu du rapport de l’ICG, donc on verra à ce moment-là ce qu’on peut faire pour le résumé exécutif.

En ce moment, dans la section de rapport de l'ICG, on a une petite introduction, on a un résumé du processus, bref lui aussi, avec différents liens vers d'autres informations sur le processus.

Comme nous l'avons discuté lors de la réunion en personne, nous avons une partie qui résumer brièvement chacune des trois composantes de la proposition, donc c'est la section 3. Ce texte est assez similaire à celui de la proposition elle-même mais résumé.

Puis dans la section numéro 4, nous avons notre évaluation de l'ICG. Cette évaluation se compose de différentes parties, dont la première a été préparée à travers notre évaluation individuelle de chacun des rapports pour les processus communautaires.

Vous vous souviendrez que lorsqu'on a fait les différentes évaluations des propositions communautaires, on a vu si elles étaient inclusives, si elles avaient suivi un processus, s'il y avait eu des plaintes par rapport aux processus suivis, si on a essayé d'en définir un.

On a des sous-sections pour chaque partie qui parlent des différentes questions et ici, on parle du niveau de statistiques disponibles au sujet de [inaudible] la participation des personnes. Donc c'est ici qu'il faudrait que l'on défende publiquement la proposition et qu'on renforce ce message d'ouverture et d'inclusivité de la proposition. C'est la section 3A.

Pour ce qui est de la section 3B, on va parler de la clarté, de la compréhensibilité. Il va falloir aborder les différentes propositions individuelles, discuter de leur exhaustivité, de leur clarté. Je sais que

certaines voulaient savoir si les propositions étaient incomplètes ou pas sur certains sujets. Il faudrait qu'on s'en occupe à ce moment-là aussi.

Puis dans la section 3C, nous avons l'évaluation de la proposition consolidée. Ici, on a déjà une version préliminaire du texte sur la question de la marque commerciale IANA et du nom de domaine IANA, parce qu'on a déjà commencé à travailler sur ce sujet avec les communautés. Mais c'est ici que nous allons devoir résumer que nous venons de discuter et le travail que nous avons fait au cours des deux derniers jours pour pouvoir inclure le travail de faisabilité que nous venons de conclure.

Puis dans la sous-section finale de la section 3, nous allons présenter notre explication de ce qui nous semble être la manière dont la proposition respecte ou remplit les demandes de la NTIA. On a aussi l'explication que Russ Mundy nous a fournie sur le maintien de la zone racine.

Par la suite, on a deux sections qui n'ont, pour l'instant, pas été conclues. Ensuite, quelqu'un avait ajouté une partie des étapes suivantes, ce n'était pas tout à fait exact, mais je ne l'ai pas éliminé parce que c'est ce qu'on avait.

Voilà ce qu'on a pour l'instant dans ce rapport de l'ICG. Il va falloir que l'on crée plus de texte, pour essayer d'identifier une personne chargée de la rédaction de ce texte et voir si les personnes trouvent qu'il y a d'autres sections nécessaires, voir si les personnes trouvent qu'il faut qu'on soit plus exhaustif par rapport à un sujet ou un autre, les détails.

Alan, vous avez la parole.

ALAN BARRETT :

Merci, Alissa. Je suis d'accord avec la direction générale, mais je pense que certains points pourraient être ajoutés. Une explication, une précision des points où il pourrait y avoir des incompatibilités, il y a plusieurs cas dans lesquels on a dû demander davantage de détails à la communauté. Dans ces cas-là, je pense que le rapport final serait utile, on pourrait y mettre certains points.

Par exemple, la communauté des noms pensent que le PTI sera créé et que l'ICANN va signer des contrats avec le PTI et les membres de la communauté des paramètres auront des contrats avec l'ICANN. Je pense que l'ICG devrait dire que ce n'est pas incompatible et qu'on peut faire les deux choses de manière homogène.

Ce n'est pas le seul cas, il y a d'autres cas où on pourrait vraiment éclaircir un peu les choses.

ALISSA COOPER :

Merci, Alan. C'est une suggestion intelligente. Nous avons une question concernant la compatibilité et c'est là que je suggérerais d'ajouter la partie dont nous avons discuté aujourd'hui.

Bien, je vois que personne ne demande la parole sur ces questions générales.

Ah, Mary. Allez-y, vous avez la parole.

MARY UDUMA : Ce pourrait être une stratégie, il y a une section dans laquelle on parvient à une conclusion sur les solutions de la proposition.

ALISSA COOPER : Mary, nous avons du mal à vous entendre. Pouvez-vous parler plus fort s'il vous plaît ?

MARY UDUMA : Là, vous m'entendez mieux ?

ALISSA COOPER : C'est bon.

MARY UDUMA : J'ai dit que j'étais satisfaite des structures présentées. Je voulais dire que dans la partie de l'évaluation, dans la section destinée à l'évaluation, la section des numéros, lorsqu'on parle des paramètres de protocole, le paragraphe 17, la dernière phrase dit : « le groupe de travail et l'ICG ont pris en compte les processus et les contraintes liées aux processus de l'ICC et concluent que ces processus étaient ouverts et inclusifs. »

Donc nous avons cette conclusion faite ici. J'aimerais savoir pourquoi.

ALISSA COOPER : C'est une bonne question, Mary. Je crois qu'il y a eu des textes sur des phrases dans d'autres sections sur ce point-là. En général, c'est un rapport de l'ICG, donc je pense que nous ne devons pas rétablir à

chaque section ce que l'ICG a conclu, puisque tout cela porte sur la conclusion de l'ICG. Donc peut-être que le plus simple de retirer cette mention des conclusions de l'ICG puisque l'ensemble de ce texte s'y rapporte.

Comme cela, ça vous paraît bien ? Ça résoudrait le problème pour vous ?

MARY UDUMA : Oui, merci.

ALISSA COOPER : Bien, Russ Mundy.

RUSS MUNDY : Merci, Alissa. Je voulais vous demander quant à la question de l'acronyme. Un cadre d'interprétation qui résulte de l'effort soutenu par la ccNSO et par d'autres communautés, il s'agit d'une mise à jour sur la façon dont les CC et le TLD de la zone racine seront gérés. Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ici dans le rapport de l'ICG concernant ce problème ?

Cela n'est pas mentionné, il me semble. Et le problème des CC n'est pas mentionné. On pourrait dire quelque chose à ce propos. Cela inclue l'approbation du SSAC et du rapport du CWG.

ALISSA COOPER : Merci, Russ. Est-ce que vous pouvez nous dire quels sont les points qui pourraient être ou qui devraient être approfondis ?

RUSS MUNDY : Je pense qu'il peut y avoir des soucis ou des préoccupations concernant la possibilité que les ccTLDs entrent en interaction avec les structures, cela n'est pas très clair. Ce n'est pas aussi clair que cela devrait l'être et je pense que le groupe de travail sur le cadre d'interprétation dans son rapport l'a dit clairement – le conseil de l'ICANN ne l'a pas encore accepté – que l'ICG pense ou pas que sa déclaration là-dessus est sincère et qu'il faut incorporer davantage d'opinions concernant les ccTLDs dans ce rapport. De toute façon, il me semble que nous ne devons rien dire sur ces aspects, quelle que soit la possibilité quant à ces deux situations que j'ai citées.

ALISSA COOPER : Merci. Je vais demander à d'autres gens de prendre la parole là-dessus, parce que c'est quelque chose dont nous n'avons pas beaucoup parlé lors de la réunion de l'ICG.

Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter sur ce point ?

Peut-être qu'on pourrait voir quelle est la question à poser à la liste de diffusion, Russ.

RUSS MUNDY : Oui, je vais le faire. Je vais m'en occuper.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup.

Je pense qu'il y a certaines choses dont nous devons discuter, il ne nous reste plus que douze minutes sur cet appel.

Ce que je vais demander, c'est que si vous avez des détails, des choses à ajouter, des modifications à faire à ce texte, envoyez-les à notre liste de diffusion avant mercredi, ou en tout cas - non pardon, avant dimanche 23, minuit. Nous n'avons qu'une semaine avant notre prochain appel et nous devons organiser cela.

Je sais qu'il y a eu beaucoup d'échanges et que vous avez beaucoup de choses à évaluer, mais cette partie est terminée, donc si vous pouvez vous occuper de ce texte, voir si vous êtes d'accord avec ça et si vous avez des suggestions à faire, ce serait très utile.

Manal, vous avez la parole.

MANAL ISMAIL :

Avant de conclure, je voulais juste vous demander ce que vous avez l'intention de mettre dans la section qui s'appelle « prochaines étapes de la mise en œuvre ». Cette section est vide. J'aimerais qu'on nous dise ce que vous voulez mettre dans cette section, ce que vous avez l'intention d'y mettre.

ALISSA COOPER :

Merci, Manal. C'est justement ce que j'allais aborder dans ma prochaine intervention.

Je vais vous demander de vous porter volontaire, Manal, pour essayer de remplir certaines sections.

Personnellement, je ne comprends pas très bien ce que cette section de « prochaines étapes » va inclure. Si quelqu'un le sait, dites-le moi. Si vous pensez qu'elle est utile, on la garde. Sinon, peut-être qu'on peut la supprimer cette section.

Il y a des espaces dans le texte qui doivent être complétés. En premier, la synthèse de l'évaluation de la responsabilité et sur la faisabilité. Puis d'autres sections doivent être terminées, comme par exemple la mise en œuvre.

Je ne sais pas, Manal, si vous êtes d'accord pour essayer de vous occuper de rédiger ceci tout ça ou si vous voulez que je travaille avec vous pour essayer de trouver des volontaires pour vous aider à rédiger ces sections restantes. En tout cas, je vous remerciais de me donner votre opinion et de me dire si vous pouvez vous en charger ou pas.

MANAL ISMAIL : Je vais essayer de vous envoyer quelque chose demain. Si quelqu'un pouvait m'aider aussi, ce serait très bien.

ALISSA COOPER : Merci, Manal.

Une seconde, s'il vous plaît.

Manal, avez-vous quelque chose à ajouter ?

MANAL ISMAIL : Oui, j'allais dire que je n'ai pas bien compris la partie sur les prochaines étapes, ce qu'elle doit inclure. Mais je vais essayer de compléter les

parties du rapport de l'ICG que je dois compléter pour vendredi, en tout cas.

ALISSA COOPER :

Merci beaucoup, Manal. Je crois que quelqu'un d'autre nous donnera son opinion sur les prochaines étapes, sur cette section qui s'appelle « prochaines étapes ». En tout cas, ne vous en occupez pas, occupez-vous des autres sections.

Maintenant que nous avons cette section, ce travail n'est pas court, mais il n'est pas non plus terriblement long. Maintenant il faut voir si l'on a besoin d'un résumé exécutif, parce qu'un résumé bref de la proposition dans le rapport de l'ICG – est-ce que quelqu'un a une opinion là-dessus ? Doit-on conserver le résumé exécutif ou travailler là-dessus ? On s'est posé une question, est-ce que c'est nécessaire ? Je voudrais votre avis.

Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH :

Je voulais dire quelque chose et justement, vous avez abordé le sujet. Je crois qu'on en a discuté lors de la réunion privée. Je comprends qu'on était d'accord à ce moment-là pour avoir un résumé exécutif. Donc, c'est quelque chose dont on a déjà parlé, pourquoi on est en train d'en reparler ?

Puis j'ai une autre question ou un commentaire tant que j'ai la parole. Une des difficultés que le CWG et le CCWG doivent affronter était le manque de clarté par rapport aux questions posées à la communauté.

Ils se sont plaints que ces questions n'étaient pas claires, étaient trop vagues et qu'ils avaient du mal à répondre à ces questions. Comment s'assurer que ces questions liées aux sections sont suffisamment claires ?

Je m'excuse, je ne sais pas très bien ce qui a été fait ou non. Je crois qu'il faut être très prudent, en tout cas, parce que c'est la première fois qu'on fait cela mais le CWG et le CCWG l'ont déjà fait.

ALISSA COOPER :

Merci, Kavouss.

Nous avons cela dans un point de l'ordre du jour, nous allons en discuter mais pas aujourd'hui. Nous devons avoir cette conversation sur la liste de diffusion donc merci, nous en reparlerons plus tard sur la liste.

JEAN-JACQUES SUBRENANT :

Merci. Je pense que le résumé exécutif est très utile parce que tout dépend qui va le lire, des gens qui sont plus au courant, des gens qui appartiennent à l'administration des Etats-Unis, au Congrès, mais aussi d'autres gens.

Je pense que c'est que les gens vont lire, en général. Ils ne vont pas analyser chaque mot, chaque phrase et je pense que ce serait très utile d'avoir un résumé exécutif.

Je sais que ce n'est pas facile à faire, mais dans un rapport de cette taille qui comprend de nombreuses parties, un résumé exécutif permet d'avoir une synthèse des différentes composantes et des recommandations, des résultats, des découvertes.

Je pense que nous devons faire un résumé exécutif d'une page ou deux.

ALISSA COOPER :

Merci, Jean-Jacques. Je pense que le message est clair. Nous allons continuer sur la même voie et faire un résumé exécutif.

Joe a mis en place un texte, dès qu'il sera content du résultat de son travail, il le partagera avec nous sur la liste de diffusion.

Je crois que nous pouvons conclure ce point-là. Manal nous enverra une mise à jour du texte avec certaines sections complétées. Si vous avez des commentaires, envoyez-les à la liste de diffusion.

Joe, vous avez la parole.

JOE ALHADEFF :

Je voulais donner une petite précision. Je pense qu'on va vouloir que ce résumé exécutif soit dans les limites de ce que le NTIA a demandé, donc il n'est pas destiné à fournir une révision de la période de commentaire public avec certains points à réviser. Certaines choses étaient déjà dans ce que j'ai rédigé.

Donc je suggère que je recommence une fois que Manal aura fini sa section, de façon à avoir toutes les sections une fois qu'elles sont terminées, me remettre au travail et faire cette synthèse suggérée par Jean-Jacques, pour s'assurer que je ne générerai pas une opinion. Parce que l'un des risques du résumé, c'est de choisir ce que l'on veut inclure ou non. Ça, c'est l'un des soucis que j'ai dans la rédaction de ce résumé exécutif, mais je vais essayer d'être le plus neutre et le plus exact possible dans la rédaction de ce résumé.

Je suggère que l'on mette ça, Alissa, qu'on le soumette à la discussion et qu'on fasse une note pour voir si cela doit être fait.

ALISSA COOPER :

Ça me paraît bien, Joe. On a un document séparé avec le texte qui est proposé, qui va être présenté sur le site internet des commentaires publics, donc je vous encourage à regarder cela, à y réfléchir, et si vous avez des suggestions sur les choses qui, à votre avis, n'ont pas été incluses à ce résumé mais devraient l'être, ce sera très utile pour nous. Parce qu'il y a une séparation entre les différents documents, on ne peut pas mettre autant de choses que l'on voudrait sur le site internet, les commentaires publics non plus, donc ce serait utile, merci.

Je pense que nous avons un plan, maintenant.

Si l'on peut voir notre ordre du jour pour la réunion, je sais que c'est l'heure, est-ce que l'on peut prendre cinq minutes de plus pour aborder un ou deux points de plus.

Joe, avez-vous quelque chose par rapport à ce que Manal a dit ?

Question numéro 3, la période de commentaire public. Nous avons cette proposition pour la période de commentaire public du 31 juillet au 8 septembre. 30 jours, j'ai demandé aux gens d'envoyer des objections finales contre cela à la liste de diffusion, je n'en vois aucune donc je pense qu'on peut avancer. Les choses peuvent changer entre maintenant et ce moment-là, mais pour une question de planification, nous devons continuer à avancer et à programmer. Je vous donne maintenant la possibilité d'exprimer votre opinion, si vous êtes contre, c'est le moment de le faire.

Bien, donc en termes d'engagements à venir, pour que l'on puisse parvenir à cette période de commentaire public, être prêt pour le 31 juillet, nous devons avoir ce rapport de l'ICG, ce texte terminé dès que possible.

Notre prochain appel aura lieu le 29 juillet et je pense que nous n'aurons pas le temps de le terminer avant cet appel. Si nous pouvions le finir sur la liste de diffusion, ce serait très bien. J'encourage tout le monde à réviser tout cela pendant cette semaine, y compris la nouvelle partie qui sera envoyée par Manal et par Joe demain.

Je répète, j'espère que nous pourrons aborder cela la semaine prochaine et voir les conclusions de la réunion de l'IETF, du CCWG, travailler tout cela par email et j'espère que nous parviendrons à un consensus final de l'ICG lors de l'appel du 29 juillet.

S'il vous plaît, envoyez-nous vos commentaires à la liste de diffusion, participez. On va mettre ce document en place et Manal va le faire, elle va faire des modifications, ajouter des parties manquantes et nous ferons ce qui manque de notre côté. On a besoin de faire traduire ce matériel ensuite. La partie principale a déjà été traduite et nous travaillons avec les traducteurs pour avoir ces documents. C'est difficile d'avoir ces documents en 24 heures.

Dès qu'on pourra conclure cela, dès que ces textes seront prêts, nous les enverrons aux traducteurs et nous espérons qu'ils seront prêts au 31 juillet. Le reste du matériel que vous recevrez la semaine prochaine est pour le webinaire que nous allons organiser dès que nous aurons la période de commentaire public. Nous vous enverrons du matériel pour

que vous le voyez la semaine prochaine et que vous puissiez donc nous donner votre avis lors de la téléconférence du 29.

Il y a plusieurs personnes qui veulent prendre la parole.

Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Le 29 juillet, à quelle heure UTC aura lieu cette réunion ?

ALISSA COOPER : Je ne sais pas, je crois que c'est à 5h UTC.

KAVOUSS ARASTEH : Bien, 5h UTC.

PATRIK FALSTROM : Je peux le confirmer, ça a lieu à 5h UTC, 5h du matin.

ALISSA COOPER : Est-ce qu'il est prévu de travailler deux heures, que la réunion dure deux heures?

PATRIK FALSTROM : Oui, c'est confirmé.

ALISSA COOPER : Merci.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, 5h UTC.

ALISSA COOPER : Daniel, vous avez la parole.

DANIEL KARREBERG : Ce serait très utile si le secrétariat pouvait tenir ou mettre en place une liste des rédactions faites des différentes parties pour le document et pour les documents de soutien de façon à ce qu'on puisse voir quelles sont les parties qui ont été révisées et celles qui ne l'ont pas été. Ce serait bien d'avoir un endroit où l'on puisse trouver une liste de tout ce qui a été fait, de tout ce qu'il faut revoir.

ALISSA COOPER : Merci, pas de problème. Je pense que le secrétariat peut faire cela et mettre une liste à jour contenant ce travail. Non, Jennifer ?

JENNIFER : Oui, je vais m'assurer que les dernières versions sont disponibles. Je vais m'en occuper.

ALISSA COOPER : Bien. Je pense que nous pouvons conclure notre réunion. Nous ferons l'approbation des compte-rendu ou des procès-verbaux sur la liste de diffusion par la suite.

Merci beaucoup. Nous allons continuer à travailler pendant la semaine qui vient sur la liste de diffusion et on se voit lors de la prochaine réunion. Merci, au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]